



Gestion du Patrimoine Immobilier

Pôle Marseille

Le Mansard B 3eme étage
Place Romée de Villeneuve
13090 Aix En Provence
Tél. : 04.94 19 82 68
Fax. : 04.94 83 61 01

Référence : Aéroport Nice Côte d'Azur Terminal 2.2

Diagnostiqueur :

ANSEEUW Richard

Gestion du Patrimoine Immobilier
Pôle Marseille
Le Mansard B 3eme étage
Place Romée de Villeneuve
13090 Aix En Provence

tel : 04 94 19 82 66

fax : 04 94 83 61 01

Propriétaire :

Aéroport Nice Côte d'Azur

Direction des Etudes et Services Thermiques
BP 3331
06206 Nice Cedex

tel :

fax :

Rapport N° : 1711B18G0000011

Chrono n° : B18G0/18/275

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.b bis) bâtiments à occupation continue

N° : 1806V5000002G Terminal 2.2
 Valable jusqu'au : 06/02/2028
 Le cas échéant, nature de l'ERP : Aéroport
 Année de construction : Entre 2001 et 2005

Date : 07/02/2018 Date de visite : 06/12/2017
 Diagnostiqueur : ANSEEUW Richard
 Gestion du Patrimoine Immobilier Pôle Marseille
 Le Mansard B 3eme étage Place Romée de Villeneuve
 13090 Aix En Provence
 Numéro certification : DTI / 1303-014
 Signature :



Adresse : Direction des Etudes et Services Thermiques
 BP 3331
 06206 Nice Cedex

Bâtiment entier
 Sth : 44400,00 m²

Propriétaire :

Nom : Aéroport Nice Côte d'Azur
 Adresse : Direction des Etudes et Services Thermiques
 BP 3331
 06206 Nice Cedex

Gestionnaire (s'il y a lieu) :

Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2016/2016

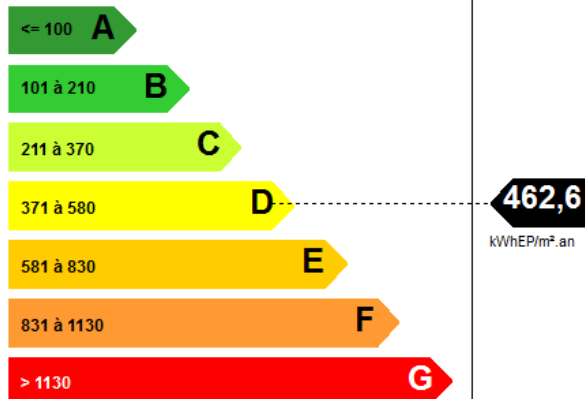
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Bois, biomasse			
Electricité	7961816,0 kWh _{EF}	20541490,0 kWh _{EP}	411625,90 €
Gaz			
Autres énergies			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			
TOTAL		20541490,00 kWh _{EP}	411626,00 €

Consommations énergétiques (en énergie primaire)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : 462,6 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations à l'immeuble

Bâtiment économe



Bâtiment

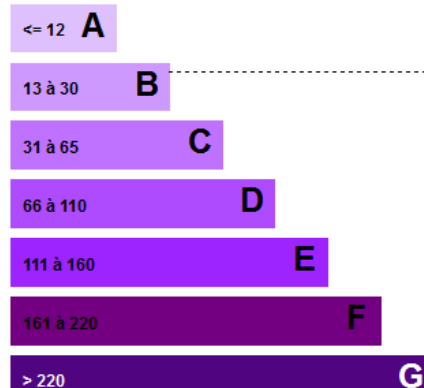
462,6
 kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : 15,1 kg éqCO₂/m².an

Faible émission de GES



Bâtiment

15,1
 kg éqCO₂/m².an

Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.b bis) bâtiments à occupation continue

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : - Mur en béton banché Ep <=20cm avec isolant (ITI)	Système de chauffage : - PAC eau/eau	Système de production d'eau chaude sanitaire : - Production ECS Electrique
Toiture : - Dalle de béton isolé (ITI) Ep=7 cm	Système de refroidissement : - Climatiseur Electrique	Système d'éclairage : - Tubes fluo en panneaux T5 et LEDS
Menuiseries ou parois vitrées: - PF. coul. métal sans rupt double vitrage(VNT) Sans ferm. - Porte en métal avec 30% à 60% double vitrage - Porte toute nature précédée d'un SAS Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm		Système de ventilation : - VMC Double Flux avec échangeur
Plancher bas : - Dalle de béton non isolé	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Nombre d'occupants : NC	Autres équipements consommant de l'énergie :	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
<u>Pourquoi un diagnostic</u> - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents locaux entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	<u>Énergies renouvelables</u> Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).	<u>Commentaires</u>
<u>Factures et performance énergétique</u> La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.		
<u>Énergie finale et énergie primaire</u> L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.		
<u>Constitution de l'étiquette énergie</u> La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.		

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.b bis) bâtiments à occupation continue

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Dissocier le chauffage des locaux occupés 24 heures sur 24 des parties occupées par intermittence.
- Vérifier les températures intérieures de consigne en période d'occupation et d'inoccupation selon le local (bureau, hall d'accueil, chambre...).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Eclairage

- Profiter au maximum des l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et de luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

Compléments

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.b bis) bâtiments à occupation continue

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration

Isolation plancher en sous face

S'assurer que la hauteur sous plafond soit suffisante

Pour bénéficier du crédit d'impôt 2015, choisir un isolant avec $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Commentaires :

Date de construction 2001, extension passerelle 54 2011.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique performance énergétique

<http://www.ademe.fr>

**Le présent rapport est établi par une personne
dont les compétences sont certifiées par:
SOCOTEC Certification**

89/93 Avenue Paul Vaillant Couturier

94250 Gentilly

certification: DTI / 1303-014

Assuré par AXA

313 Terrasses de l'arche

92727 Nanterre Cedex

N°: 37503519275087